

## Questions orales

## LE CAS DU GÉNÉRAL QUANG

**M. Gordon Towers (Red Deer):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que les paiements aux réfugiés ougandais ont été versés dans le cadre du programme d'aide à l'établissement des immigrants, le ministre peut-il dire à la Chambre si le général Quang, qui est également un réfugié et qui a fait l'objet d'une question du député d'Esquimalt-Saanich la semaine dernière, a reçu une aide financière aux termes de ce programme?

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, la réponse est non.

\* \* \*

## L'IMMIGRATION

## LES VOYAGES DE MM. DICERNI ET COATES—LA QUESTION DE L'APPROBATION DU MINISTRE

**M. Sean O'Sullivan (Hamilton-Wentworth):** Monsieur l'Orateur, puis-je en revenir au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration qui a éclairci la situation? Étant donné que ma question n'a pas été inscrite tout de suite au *Feuilleton*, et que ces questions ont attendu trois mois avant de recevoir une réponse, puis-je demander directement au ministre s'il a autorisé les dépenses de fonds publics qu'ont entraînées les voyages coûteux des deux membres de son personnel dont il est question?

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, il est évident que j'ai autorisé les voyages des membres de mon personnel, à même titre que n'importe quel autre ministre du cabinet actuel ou d'ailleurs. Le député pourra obtenir des détails lorsqu'on répondra à sa question. Je n'ai pas encore pris connaissance de cette réponse moi-même.

\* \* \*

## LES POSTES

## L'ÉPIDÉMIE DE GRIPPE MACKASEY

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, ma question aurait pu s'adresser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Mais pour bien commencer la semaine, je vais la poser au ministre des Postes. Elle concerne la récente épidémie de grippe Mackasey qui a frappé avec le plus de violence à Montréal. A-t-elle un rapport quelconque avec la charogne, comment se communique-t-elle, et que fait-on pour immuniser le reste de la population contre ce virus?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député de Greenwood a la parole.

[M. Andras.]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

## LE REJET PAR L'AFRIQUE DU SUD DE L'ORDRE DE L'ONU RELATIF À L'ADMINISTRATION DE LA NAMIBIE—LA POSITION DU CANADA

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme le délai accordé à l'Afrique du Sud par le Conseil de sécurité des Nations unies pour mettre fin à l'administration illégale de l'Afrique du Sud-Ouest, que l'on désigne maintenant sous le nom de Namibie, est expiré et que le gouvernement sud-africain a refusé de se conformer à cette décision, quelles mesures le gouvernement canadien envisage-t-il de prendre pour inciter l'Afrique du Sud à respecter et à accepter les résolutions des Nations Unies?

**L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je crois savoir que le Conseil de sécurité étudie encore la question de la Namibie et du délai des Nations Unies. Une fois que le Conseil de sécurité aura réglé la question du délai et des sanctions obligatoires, le gouvernement canadien pourra étudier la situation. Pour l'instant, puisque le Conseil de sécurité s'en occupe, il n'y a pas grand chose que nous puissions faire.

## L'ACTIVITÉ DE FALCONBRIDGE NICKEL COMPANY EN NAMIBIE—DEMANDE DE RETRAIT DES CONCESSIONS FISCALES

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser. Étant donné que la Falconbridge Nickel Company, ou l'une de ses filiales, poursuit son activité en Namibie sous l'autorité déclarée illégale du gouvernement d'Afrique du Sud, et que d'autre part le Canada accorde des concessions fiscales à ces sociétés qui fonctionnent sans l'autorisation de l'autorité légitime, qui est le commissaire des Nations Unies, quelles mesures le gouvernement canadien entend-il prendre pour supprimer ces concessions fiscales et pour demander à ces sociétés de s'abstenir en Namibie de toute activité qui ne soit pas légitimement autorisée?

**L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de me prononcer sur le détail des concessions fiscales. Disons de façon générale que de nombreux ministères canadiens examinent la question de l'activité des sociétés canadiennes en Namibie. Évidemment, il n'existe en droit aucun moyen pour le gouvernement canadien d'imposer aux filiales de sociétés canadiennes des règles pour la conduite de leurs affaires à l'étranger. En outre, le député sait bien que le gouvernement a pour principe de ne pas intervenir dans l'activité à l'étranger des sociétés canadiennes.

Sur un plan plus général, il est évident que le gouvernement canadien ne reconnaît pas à l'Afrique du Sud l'autorité sur la Namibie. Nous avons reconnu celle du commissaire des Nations Unies, et nous considérons comme illégale la situation actuelle. Les sociétés ou filiales qui s'établissent en Namibie le font de leur propre initiative et à leurs risques. Si elles étaient frappées d'une mesure de nationalisation ou de confiscation la position du gouvernement serait évidemment fonction du fait qu'elles se sont établies dans ce pays de leur propre initiative, et à leurs risques.